

CHANGEMENT DE RESIDENCE

Se présenter au service population de sa nouvelle commune afin d'introduire une demande de changement de domicile.

Après enquête de police, la nouvelle commune se charge d'effectuer le changement auprès de l'ancienne commune. Il faut se présenter dans la huitaine avec toutes les cartes d'identité des membres du ménage ainsi que le(s) certificat(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) et le numéro d'inscription au service de la Radio TV redevances.

Lorsqu'il s'agit d'un changement à l'intérieur de la commune, il faut se présenter dans la huitaine avec toutes les cartes d'identité des membres du ménage ainsi que le(s) certificat(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) et le numéro d'inscription au service de la Radio TV redevances.

NOUVEAU

Grâce à "MON DOSSIER" et votre carte d'identité électronique, il est possible maintenant de déclarer un changement d'adresse via Internet ; plus besoin de se déplacer si ce n'est pour la modification d'adresse sur la puce de la carte d'identité.

Procédure :

1. Vous placez votre carte eID dans le lecteur de carte connecté à votre ordinateur et vous allez sur l'application existante *Mon Dossier* à l'adresse suivante : <https://www.mondossier.rn.fgov.be>.
2. Dans *Mon dossier*, cliquez sur *changement d'adresse*.
3. Apparaissent un certain nombre de champs simples à remplir en choisissant par exemple dans la liste reprenant les noms de rue de votre commune, la liste des membres du ménage, etc.
4. Le Registre national enregistre la déclaration et envoie un accusé de réception.
5. Vous pouvez imprimer l'accusé de réception comme preuve de la déclaration de votre changement d'adresse.
6. Le Registre national transmet les informations à votre commune qui demande à l'agent de quartier de vérifier les informations.

Si tout est en ordre, la commune confirme le changement d'adresse au Registre national et vous pouvez vous rendre à l'administration communale pour y faire enregistrer votre nouvelle adresse sur la puce de votre carte eID et sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule.